



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DU CCAS

CCAS DELIBERATION N°2026 01

CCAS d'Ercuis

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 060-216002105-20260421-DELIBCCAS2601-BF



SEANCE DU 21 AVRIL 2026

Convocation du	23 MARS 2026
Affichage du	23 MARS 2026
Nombre de membres en exercice	15
Nombre de présents	14
Nombre de votants	14
PROCURATIONS	0

Objet : APPROBATION CFU CCAS 2025

L'an deux mil VINGT-SIX, le VINGT-UN mars à DIX-HUIT heures et TRENTE minutes, l'assemblée délibérante dûment convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Viviane DUFRENNE, doyenne de l'assemblée.

Présents :

Eric NABONNE, Geneviève ALLAIN, Julie SPIRA, Géraldine SAN MARTIN, Delphina GOMES DE MACEDO, Carlos FORTE, Martine FERNANDES, Elu(e)s membre du CCAS, Viviane DUFRENNE, Fred VANNYMEERSCH, Claude BOULARAND, Juan GUERRERO, Frédérique BIBAUT, Agnès MOUTAILLER et Nadine GRAUX, membre(s) du CCAS,

Secrétaire : Geneviève ALLAIN

Considérant que la présentation du compte de gestion reprenant les comptes du CCAS par le Trésorier pour l'exercice 2025, est conforme aux écritures de l'ordonnateur,

L'assemblée délibère, à l'unanimité
(Absence du Maire)

Article unique : **APPROUVE et VOTE** pour l'exercice 2025, la concordance du compte administratif du CCAS avec le compte de gestion du comptable public.

Le Président

Anne FUSZ

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le



Le Président,
Anne FUSZ

